

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2024

Date de**convocation :**

09/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

En exercice : 27Présents :**Présents : 14**

M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET - M. Daniel SEVILLANO - Mme Catherine BEGUIN - M. Pierre COURTIER - Mme Nathalie COUILLARD - M. Romain SEVILLANO - Mme Christelle REMERE - M. Laurent COURTIAT - Mme Sylvie FOUGERAY -

Votants : 17

M. Sébastien COSTARD – Mme Auziria MENDES - M. Georges BACCON - M. Jean-Paul BORIE.

Pouvoirs : Mme Mélanie GENTILS à M. Sébastien COSTARD, Mme Clarisse NOEL à M. Pierre COURTIER, M. Jacques TOUPRY à M. Georges BACCON.

Absents excusés : Mme Jeanine TURLURE - M. Nicolas LAVALLEE - M. Olivier GANDAR - Mme Ndeye DIA BRANDONE - Mme Rafea LAOUADI - M. Cyril DEBOOSERE - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU - M. Fabrice DELARGILLIERE - Mme Brigitte DA SILVA - M. Jean-Michel LEMSEN

M. Laurent COURTIAT a été élu secrétaire de séance.

N° de**délibération :**

64-2024

Objet :**Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'une parcelle sise Gaston Carré à Lizy-sur-Ourcq (77440)**

Monsieur le Maire explique qu'il est devenu prioritaire de densifier l'aire urbaine de la commune et contrôler les étalements urbains afin de préserver les espaces naturels et agricoles.

Il s'avère qu'en réponse à cette demande inscrite dans le SDRIF (Schéma Directeur de la Région d'Ile-de-France), la commune souhaite aménager un espace vert délaissé se situant en bordure de la rue Gaston Carré, partie de la parcelle cadastrée section AC numéro 165. Pour réaliser ce projet, cet espace qui est actuellement classé dans le domaine public, doit passer dans le domaine privé avant que la commune puisse procéder à la vente.

La désaffectation matérielle de cette parcelle a été réalisée en même temps que l'enquête publique : du 16 au 30 septembre 2024, avec la mise en place de barrières.

Le dossier était consultable en mairie ainsi que sur le site de la mairie. La commissaire enquêtrice a tenu une permanence le samedi 28 septembre 2024 de 10h à 12h, en mairie.

Avant toute cession de cette partie de parcelle, il revient au Conseil Municipal de constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement du domaine public communal de sorte que la partie de parcelle soit intégrée dans le domaine privé communal.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.214-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le SDRIF et particulièrement le fascicule 3 des orientations réglementaires,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 4 avril 2024 par le conseil municipal,
Vu la délibération n°53-2024 du 29 août 2024 du conseil municipal portant sur la désaffectation de la parcelle AC 165 place Florian,
Vu le rapport de la commissaire enquêtrice, ci-annexé,

Considérant que la partie de parcelle cadastrée section AC numéro 165, sise en bordure rue Gaston Carré à Lizy-sur-Ourcq (77440) et correspond à un espace vert non utilisé et relevant du domaine public communal,

Considérant que cet espace est identifié comme une dent creuse d'après la définition du SDRIF et qu'il convient de favoriser la mutabilité des terrains et la densification des constructions dans les tissus urbains existants en exploitant des friches et des enclaves urbaines,

Considérant l'avis favorable de la commissaire enquêtrice, inscrit dans le rapport de l'enquête publique, ci-annexé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Constata la désaffectation et de déclassement du domaine public communal de la partie de parcelle provenant du domaine public, cadastrée section AC numéro 165 sise en bordure rue Gaston Carré à Lizy-sur-Ourcq (77440) d'environ 3 500 m², conformément au plan annexé à la présente délibération,

Prononce le déclassement du domaine public de la partie de parcelle cadastrée section AC numéro 165, sise en bordure rue Gaston Carré à Lizy-sur-Ourcq (77440) d'environ 3 500 m², conformément au plan annexé à la présente délibération,

Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier de déclassé et de désaffectation,

Fait à Lizy-sur-Ourcq, le 16 décembre 2024.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Maxence GILLE



Le secrétaire de séance,

Laurent COURTIAT



Annexe : Plan de la zone à déclasser

